

Compte rendu de mon entretien du 17 août 2019
avec sa Toute Sainteté le Patriarche Œcuménique Bartholomée, en présence de Son
Eminence le Métropolite Maxime de Suisse et d'un secrétaire, au Centre orthodoxe du
Patriarcat œcuménique à Chambésy.

Après des paroles de bienvenue et un échange amical nous abordons la situation actuelle de l'ex-Exarchat Archevêché.

Nous évoquons avec Sa Sainteté les différentes étapes depuis la décision du 27 novembre 2018. Réunion pastorale du 15 décembre 2018 qui souhaite garder l'unité de l'Archevêché. Assemblée générale extraordinaire du 23 février 2019 ayant refusée la dissolution de l'Union directrice et donc la dispersion des paroisses dans les différentes Métropoles du Patriarcat Œcuménique. (cf. mon rapport du 27 02 2019)

Nouvelle réunion pastorale du 11 mai 2019 qui souhaite la recherche d'une solution canonique et ecclésiologique suite au refus de la dissolution et projet d'une nouvelle Assemblée le 7 septembre prochain.

Sa Sainteté est très au courant de nos différents débats.

Nous évoquons la période de janvier à juillet avec l'exploration des diverses possibilités d'unions canoniques : Eglise russe hors frontière, OCA, possibilité de rejoindre le Patriarcat de Roumanie, dialogue ouvert avec le Patriarcat de Moscou et rencontre à deux reprises de notre délégation au Phanar.

Le Patriarche est très au fait de ces diverses démarches.

Après ce dialogue franc concernant cette période qui a demandé beaucoup d'efforts au Conseil de l'Archevêché, je pose directement cette question à Sa Sainteté : pouvons-nous espérer quelque chose de nouveau concernant notre situation actuelle avec le Phanar ?

Réponse : » Vous devez appliquer la décision du Saint Synode, nous ne revenons pas sur cette décision ». Le Patriarche précise la vision de cette décision : placer les paroisses de notre Archevêché dans les Métropoles afin d'exprimer ainsi une vision plus canonique de la diaspora au sein du Patriarcat œcuménique.

Après cette mise au point nous nous engageons dans un dialogue ouvert sur les différentes étapes de la vie de l'Archevêché depuis 1931. Je lui confie que la rupture de 1965 et l'abolition du Tomos de 1999 avaient gravement entamé, parmi le clergé et les membres de l'Archevêché, la confiance placée dans le Patriarcat Œcuménique et que l'exigence aujourd'hui de dissoudre l'Archevêché a été très mal accueillie par tous.

Je lui rends compte alors du dialogue engagé avec le Patriarcat de Moscou qui permet à l'Archevêché de revenir à la situation d'avant 1931 et de rétablir une possible relation nouvelle avec le Patriarcat de Moscou, après la situation provisoire souhaitée par le Patriarcat Œcuménique et le Métropolite Euloge. Les propositions qui ont été publiées reflètent le désir de garder l'autonomie historique de l'Archevêché ainsi que la possibilité d'un avenir ecclésial.

Nous abordons alors le sujet de la future AGE du 7 septembre. Je rappelle que selon les statuts de l'Union directrice, seule l'AGE peut décider d'une orientation future de celle-ci et que c'est elle seule qui en sera responsable. J'énumère les différents documents proposés et publiés sur notre site qui seront soumis à l'AGE.

J'informe Sa Sainteté que des documents prônant une autonomie « auto-proclamée » ont été proposés et l'assure que jamais je n'engagerais l'AGE sur une telle voie. Il me dit alors : « Nous les déclarerons en dehors de l'Eglise ».

Il me fait une remarque sur ma lettre du 22 avril 2019 concernant le passage « sans oublier que dans le futur les orthodoxes devront s'organiser d'une manière plus conforme à l'ecclésiologie orthodoxe ».

Le Patriarche et le Métropolitain Maxime me pressent d'annuler l'AGE du 7 septembre, je soutiens que la majorité du clergé et des paroisses attendent cette AGE afin de sortir de la situation floue et ambiguë dans laquelle nous sommes depuis le 27 novembre et que le plus grand risque que nous courrons est un éclatement de l'Union directrice. Attendre plus longtemps ou reporter sine die signifie la désagrégation annoncée de l'Archevêché.

Le Patriarche alors, sollicite une bonne entente entre nous me signifiant que je tiens de lui mon épiscopat. Je lui en suis très reconnaissant tout en lui disant qu'il m'a mis par sa décision dans une situation des plus mal aisées ainsi que tous les membres de l'Archevêché. Je lui promets de le tenir au courant de l'évolution suivie par la décision de l'AGE du 7 septembre.

Nous échangeons encore sur la vie passée de l'Archevêché de ses fondateurs et de ses différents hiérarques.

En fin d'entretien il m'offre un chapelet qu'il avait entre ses mains et me dit : « restons en contact ». Je lui répond en lui embrassant la main : « bien-sûr Sainteté nous restons en contact ».

(durée 1h15).

Archevêque Jean de Charioupolis